



Les dispositions de la loi Grenelle 2 nous obligent à actualiser notre Règlement Local de Publicité datant de 1988, avant juillet 2020.

La procédure de révision est en cours en partenariat avec l'Agglomération Pays Basque.

Un registre de consultation est disponible en mairie ; des réunions publiques de concertation vont être organisées avant l'été.

Exprimez-vous.